

## Saison 2015/16

### Assemblée Ligue Nationale (ALN)

Lieu : CS Tenero, Via alle Brere 10, 6598 Tenero, Salle de sport Gottardo  
Date : Samedi, 19 mars 2016  
Heure : 11h10 – 11h50  
Présidence : Manuel Mohler, président LN  
Scrutateurs : Michael Frass, Markus Korner  
Voix : 68  
Majorité absolue : 35 voix  
Majorité 2/3 : 46 voix  
Procès-verbal : Daniel Burren, collaborateur LN

#### 1. Accueil

Manuel Mohler ouvre l'ALN à 11h10 et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes en saluant particulièrement les traductrices et Daniel Burren comme responsable de la LN à l'office central STT.

#### 2. Appel / vérification des voix

D'après le contrôle des présences, les clubs suivants ne sont pas représentés : CTT Cortaillod, CTT Delémont, CTT Forward-Morges, CTT Gland, CTT La Chaux-de-Fonds, CTT Lausanne, CTT Meyrin, CTT Sierre, CTT Silver Star, CTT Vevey, TTC Aarberg, TTC Aesch, TTC Burgdorf, TTC Chur, TTC Ostermundigen, TTC Rio-Star Muttentz, TTC Romanshorn, TTC Schöffland, TTC Thun, TTC Uster, TTC Wetzikon, TTC Wil SG, TTC Young Stars ZH, TTC Zürich-Affoltern.

Les clubs suivants se font représenter comme suit : le CTT Carouge par le CTT Veyrier, le CTT Châtelaine par le CTT ZZ-Lancy, le TTC Pratteln par le STT Tenero, le TTC Zofingen par le TTC Bremgarten et le TTC Affoltern A/A par le TTC Rapperswil-Jona.

La répartition des voix est réglementée dans le règlement de la LN (art. 3.2).

**Vérification des voix : total des voix : 68; majorité absolue : 35; majorité 2/3 : 46**

**On peut renoncer à l'élection d'un président du jour puisque Manuel Mohler démissionne comme président de la ligue nationale.**

#### 3. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Conformément à l'art. 3.12 du règlement de la LN, les décisions de l'ALN ordinaire du 28.02.2015 ont été remises à tous les clubs LN et au CC STT sous forme de procès-verbal, respectivement sont disponibles sur le site internet de STT.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteur Daniel Burren et aux traducteurs.**

#### 4. Approbation du rapport annuel du comité directeur

Manuel fait remarquer que le procès-verbal contient une erreur et que la promotion en LNA du TTC Münsingen avait été attribuée à leur équipe Messieurs au lieu de l'équipe Dames.

**L'assemblée LN approuve le rapport annuel du comité directeur LN (saison 2014/15).**

## **5. Élection du Président LN**

Comme mentionné au début, Manuel Mohler démissionne comme président de la LN. En la personne de Pascal Giroud, un candidat a pu être trouvé pour la présidence.

Pascal explique les raisons pour lesquelles il souhaite assumer la fonction de président. Le tennis de table est un magnifique sport et il se dévouera corps et âme à cette fonction afin de l'assumer avec dignité. Il voudrait aussi faire la connaissance de tous les membres de la LN et essayer – avec les expériences qu'il a pu faire jusqu'à maintenant – de faire avancer la LN. En résumé, le tennis de table représente tout pour lui.

Manuel demande si un autre candidat voudrait se présenter. Personne ne demande la parole.

**L'ALN élit Pascal Giroud à l'unanimité.**

## **6. Élection d'autres membres du comité directeur LN**

Manuel explique qu'en plus de Ramon et Frank qui se représentent à l'élection, un membre supplémentaire a pu être trouvé en la personne de Christian Foutrel.

Christian se présente et explique ses activités dans le domaine du tennis de table en précisant que de son club (ZZ-Lancy), 3 équipes évoluent actuellement en ligue nationale. Avec le comité directeur actuel, il espère faire avancer la ligue nationale également à l'avenir.

Manuel demande s'il y a d'autres candidats. Personne ne demande la parole.

On passe ensuite à l'élection des différents membres au sein du comité directeur LN.

En premier, on procède à l'élection de Ramon Sprecher comme 1<sup>er</sup> vice-président.

**L'élection de Ramon Sprecher se fait à l'unanimité.**

Ensuite, on procède à l'élection de Frank Squillaci comme 2<sup>ème</sup> vice-président. Étant engagé comme arbitre lors des CS, celui-ci ne peut pas être présent personnellement.

**L'élection de Frank Squillaci se fait à l'unanimité.**

Pour terminer, on procède à l'élection de Christian Foutrel comme nouveau membre et 3<sup>ème</sup> vice-président du comité directeur LN.

**L'élection de Christian Foutrel se fait à l'unanimité.**

## **7. Approbation du règlement LN et des dispositions complémentaires RS 510ss**

Manuel présente point par point le questionnaire envoyé au préalable à tous les clubs LN.

Selon l'évaluation du questionnaire, deux propositions ont été soumises.

### **7.1 Proposition Introduction des titres de champion LNB et LNC Messieurs (demandeur : comité directeur LN)**

Manuel explique la proposition et les articles à introduire en plus. Manuel demande si la parole est encore demandée concernant la proposition.

On pose la question combien de clubs ont participé.

En tout, 33 clubs ont participé. 14 clubs n'ont pas participé.

**Le résultat du vote : 68 oui contre 0 non et 0 abstention.**

## Règlement sportif STT, art. 510.9

Champions suisses par équipes de LNB et LNC

### Art. 510.9.1

LNB : Les deux premières équipes aux championnats par groupes LNB Dames et Messieurs disputent un match décisif. Le vainqueur reçoit le titre de "Champion suisse par équipes de LNB" de sa série.

Si les deux premiers du groupe en LNB participent aussi au 1<sup>er</sup> tour de promotion/relégation LNA/LNB, les deux rencontres directes du tour de promotion/relégation, et non pas le match décisif, sont prises en compte pour la remise du titre de "Champion suisse par équipes de LNB". En cas d'égalité après les matchs aller et retour, un troisième match oppose les deux équipes. L'équipe jouant à domicile en premier est tirée au sort. En cas d'égalité de victoires, au troisième match l'équipe tirée au sort initialement pour choisir de jouer à domicile a le droit de jouer à domicile.

### Art. 510.9.2

LNC : Les quatre premiers de chaque groupe LNC jouent dans un groupe selon le système de jeu (art. 50.2.2) à attribution de points (art. 50.3.1) de la LNB pour remporter le titre de "Champion suisse par équipes de LNC".

### Art. 510.9.3

Aucune médaille n'est remise aux Champions suisses par équipes de LNB et de LNC.

Art. 510.10 = ancien art. 510.9

Art. 510.11 = ancien art. 510.10

.....

## **8. Approbation Directives ligue nationale**

### **8.1 Proposition Renvois de matchs LNB et LNC Messieurs (demandeur : comité directeur LN)**

Manuel explique brièvement la proposition en précisant qu'il y a deux variantes. Les art. 4.8 et art. 4.9 s'appliquent aux deux variantes.

Pour commencer, on confronte les deux variantes (4.7a / 4.7b) au statu quo. Si les deux variantes sont approuvées, elles seront ensuite soumises au vote ensemble et celle qui réunira plus de voix sera approuvée.

Manuel demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole concernant la proposition. Cela n'est pas le cas.

**Le résultat du vote pour 4.7a : 32 oui contre 36 non et 0 abstention.**

**Le résultat du vote pour 4.7b : 31 oui contre 33 non et 4 abstentions.**

**Puisque les deux propositions sont rejetées, le règlement actuel reste en vigueur.**

## **9. Institution de commissions LN internes et groupes de projet**

Personne ne souhaite prendre la parole.

## **10. Propositions des membres et du comité directeur**

Personne ne souhaite prendre la parole.

## **11. Date de la prochaine ALN**

La prochaine ALN aura lieu le 04.03.2017 dans le cadre des CS élite et de l'AD de printemps 2017 à Bienne (TTC Port).

## **12. Divers**

Le président serait reconnaissant si les clubs pouvaient le plus rapidement possible – mais au plus tard jusqu'à l'échéance (15 avril) – signaler officiellement s'ils souhaitent retirer, opter pour la relégation volontaire ou renoncer à la promotion de leurs équipes.

Michael Frass (Rapid Luzern) voudrait faire une suggestion. Le 15 avril, la décision concernant la relégation n'est pas encore tombée en LNA. Pour un club encore impliqué, il est donc difficile de décider s'il faut retirer une équipe de la LNB pour la mettre en LNC afin d'éviter que deux équipes se retrouvent en LNB. Il serait souhaitable de fixer le délai de retrait de manière à ce que toutes les décisions concernant la relégation soient déjà tombées. La suggestion est enregistrée par le comité directeur LN qui en discutera lors de sa prochaine séance.

Manuel Mohler annonce que le calendrier 2016/17 est encore en cours d'élaboration puisque les décisions de l'ALN et de l'AD d'aujourd'hui influenceront les dates.

Il était souhaité de procéder à un vote consultatif concernant la proposition relative au Règlement de la coupe et à l'Introduction de la double licence.

### **12.1 Proposition Modification du règlement de la coupe, art. 56, art. 560 RS STT**

Nicolas Stocker (TTC Wädenswil) explique la proposition. La coupe doit s'ouvrir au Sport de loisirs et il faut renforcer la position des femmes. Il explique qu'en badminton, ce système est déjà appliqué au niveau des championnats par équipes et que dans ce sport, 40% des licenciés sont des femmes. Il faut promouvoir l'aspect équipe de la coupe avec cette modification et la rendre accessible pour le Sport de loisirs.

Manuel explique qu'il présentera les résultats lors de l'AD.

**Résultat du vote consultatif : 4 oui contre 60 non et 4 abstentions.**

### **12.2 Proposition Double licence pour championnats régionaux, art. 11.3.5 RS STT**

Cette proposition avait déjà été soumise l'année dernière. Puisque dans le cadre de l'assemblée des délégués, le sujet est de nouveau d'actualité, on procède à un nouveau vote consultatif.

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy) explique que le ZZ-Lancy est un club à la frontière nationale avec de nombreux frontaliers. Beaucoup de joueurs qui jouent en France pourraient également jouer en Suisse. Beaucoup de Français pourraient jouer à Genève. Mais il défend également la proposition du DCC.

Manuel demande si le ZZ-Lancy souhaite retirer la proposition pour soutenir celle du DCC.

Ramon Sprecher souligne que pour la LN, seule la proposition du DCC est intéressante puisque celle-ci prévoit aussi l'ouverture pour la ligue nationale. Le vote porte donc seulement sur la proposition du DCC.

**Résultat du vote consultatif : 44 oui contre 13 non et 11 abstentions.**

Ramon fait remarquer qu'avec Pascal et Christian, beaucoup de nouveaux avis rejoindront le comité directeur LN. En principe, le comité directeur LN accueille toutefois aussi toujours volontiers les idées et les avis des clubs LN.

Les clubs peuvent faire part de leurs souhaits particuliers concernant le calendrier jusqu'au 15 mai.  
Ramon demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Cela n'est pas le cas.

Manuel demande aux clubs de LNA de rester dans la salle pour la présentation du projet LNA.

Pour terminer la séance, Ramon honore le président LN démissionnaire Manuel Mohler pour son travail qu'il accomplissait pendant de longues années au sein du comité directeur LN en lui remettant un cadeau.

Pour le procès-verbal :

**Swiss Table Tennis**  
Collaborateur LN



Daniel Burren

Va à :  
Clubs LN  
Comité central STT  
Présidents CT AR  
CSR STT